

TARIFS D'INSCRIPTION - VAE/FORMATION

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. **Pré-inscription en ligne** (formulaire en ligne sur notre site) dans les périodes indiquées
2. **Réception du livret de recevabilité**/dossier d'inscription
3. **Envoi du livret de recevabilité**/dossier d'inscription avec les pièces justificatives attendues
4. **Instruction de recevabilité et convocation** à l'examen d'entrée pour la formation
5. **Si vous êtes recevable** : l'ERACM vous fait parvenir les documents administratifs nécessaires à votre demande de prise en charge financière (devis, attestation de recevabilité, descriptif et calendrier du parcours)
6. **Le candidat** effectue sa démarche de **demande de financement** à l'organisme concerné, selon son statut. Inscription validée dès confirmation du financement.
7. **Signature d'un contrat** de formation/d'accompagnement entre l'ERACM et le candidat

Suite de la procédure du parcours VAE :

- **Accompagnement individualisé** (optionnel mais conseillé)
- **Rédaction** du dossier
- **Jury** final

Suite de la procédure du parcours formation initiale/continue :

- **Suivi des cours** théoriques et réalisation des stages pratiques
- **Rédaction** du mémoire d'activité
- **Entretien** final avec le jury

FRAIS DU PARCOURS 1 FORMATION INITIALE - 620 €

Frais de dossier - 70 €

Somme à adresser par chèque à l'ordre de l'ERACM, à envoyer avec le dossier d'inscription, encaissée dès l'instruction du dossier).

Les frais de dossier ne peuvent être restitués, sauf dans le cas où le dossier ne peut pas être instruit en raison de la limite des capacités d'accueil de l'établissement.

Frais pédagogiques - 550 €

FRAIS DU PARCOURS 2 FORMATION CONTINUE - 6.870 €

Frais de dossier - 70 €

Somme à adresser par chèque à l'ordre de l'ERACM, à envoyer avec le dossier d'inscription, encaissée dès l'instruction du dossier).

Les frais de dossier ne peuvent être restitués, sauf dans le cas où le dossier ne peut pas être instruit en raison de la limite des capacités d'accueil de l'établissement.

Frais pédagogiques - individualisation du parcours - coût par modules de formation

UE1 - 1.360 €

Pédagogie et connaissances des publics (80h)

UE2 - 1.360 €

Bases et développement du jeu théâtral (80h)

UE3 - 1.360 €

Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie (80h)

UE4 - 2.210 €

Transmission des savoirs, pratique pédagogique du jeu théâtral (130h)

UE5 - 510 €

Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre (30h)

FRAIS DU PARCOURS 3 VAE - 2.400 €

Droits d'inscription - 80 €

Somme à adresser par chèque à l'ordre de l'ERACM pour l'analyse de recevabilité au dépôt de la demande. En aucun cas ce chèque ne sera restitué.

Frais de la procédure - 700 €

Pour les candidatures déclarées recevables, le candidat s'acquiesce de cette somme couvrant les frais de la procédure (coûts administratifs, frais de jury et suivi des prescriptions).

Frais d'accompagnement (optionnel) jusqu'à 24h - 1.620 €

Prestation d'accompagnement, qui concerne la seconde phase de la procédure, après que la recevabilité a été prononcée : aide à l'analyse, à la rédaction du dossier et à la préparation de l'entretien devant le jury.